



Strasbourg, école d'architecture

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE STRASBOURG

Délibération Conseil d'Administration du 17 mai 2021

Objet : | Plan d'actions égalité F/H à l' ENSAS

Vu l'article 80 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a rendu obligatoires l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ;

Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du comité technique de l'ENSAS en date du 22 avril 2021 ;

Vu le plan d'actions proposé et annexé à la présente délibération ;

Le Conseil d'Administration délibère :

- D'approuver le plan d'actions égalité entre les femmes et les hommes

Pour : 13	Contre : 1	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

Délibération transmise Le : 17.05.2021 Le président du conseil d'administration Thierry REY	 Le directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg Philippe CIEREN
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------